Nations Unies A/CN.10/PV.340



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement 340^e séance Mardi 8 avril 2014, à 15 heures New York

Président: (Croatie)

La séance est ouverte à 15 h 15

Débat général (suite)

Le Président (parle en anglais) : J'invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire sur la liste des orateurs dès que possible, car nous prévoyons de conclure l'échange de vues général aujourd'hui à 18 heures.

M. Yennimatas (Grèce) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour 2014. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Monsieur le Président, l'Union européenne se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous, pour que la présente session soit couronnée de succès. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions sur les recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires et sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Pour l'Union européenne, le Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et un élément important du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Compte tenu des risques actuels de prolifération, nous sommes convaincus que le TNP est plus important que jamais. Nous devons renforcer son autorité et son intégrité. Nous réitérons notre plein appui aux trois piliers du Traité, et défendre le TNP reste notre priorité. L'Union européenne voudrait souligner l'importance de l'universalisation du TNP et appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et, en attendant leur adhésion au Traité, à respecter ses dispositions et à s'engager en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une importance cruciale pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, et son entrée en vigueur et son universalisation demeurent des questions prioritaires pour l'Union européenne. Nous saluons la déclaration finale adoptée le 27 septembre 2013 à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous voudrions souligner à quel point il importe de mettre en œuvre les mesures concrètes adoptées à cette occasion.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-29297(F)









L'Union européenne estime que l'ouverture immédiate et la conclusion rapide, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du document CD/1299 est une autre priorité évidente. Cela est urgent et important en tant qu'étape essentielle pour oeuvrer à un monde plus sûr pour tous et créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés sans le TNP. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et à maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons de la création du Groupe d'experts gouvernementaux, qui se réunit en ce moment à Genève, en vue de faire avancer les discussions sur cette importante question.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs initiatives ont été lancées par l'entremise des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement nucléaire, notamment celle appelant à faire un suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (voir A/68/PV.11) conformément à la résolution 68/32 et une autre concernant le Groupe de travail à composition non limitée prévu par la résolution 68/46. Les États membres de l'Union européenne ont exprimé leur positions respectives sur ces résolutions dans leurs explications de vote (voir A/68/PV.60).

Nous nous félicitons vivement de l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes, un traité historique. L'Union européenne a toujours été très favorable à ce traité. Le Traité établit des normes internationales communes solides et efficaces aux fins de la réglementation du commerce international des armes classiques ou de l'amélioration de sa réglementation. Il constitue en outre un nouveau cadre multilatéral pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans ce domaine. Ce traité empêchera ceux qui exacerbent les situations d'instabilité et de conflit, qui commettent des atrocités ou qui violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire d'avoir accès aux armes. Lorsque le Traité sur le commerce des armes sera appliqué de manière efficace dans le monde entier, il contribuera à renforcer la transparence et la responsabilité en ce qui concerne les transferts internationaux d'armes, ainsi que l'efficacité du contrôle des exportations. Nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur rapide du Traité.

Les États peuvent maintenir l'élan imprimé au niveau international par l'adoption du Traité en le signant et en le ratifiant. Dix-sept États membres de l'Union européenne ont déposé leurs instruments de ratification la semaine dernière, à l'occasion du premier anniversaire de l'adoption du Traité. Les autres États membres de l'Union européenne le feront sous peu, vu que leurs procédures nationales de ratification sont en bonne voie. Ce faisant, les États membres de l'Union européenne contribueront considérablement à faire en sorte que le seuil des 50 ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité soit atteint. Pour sa part, l'Union européenne entend apporter personnellement sa contribution, notamment grâce à la mise en œuvre de la décision 2013/768/CFSP du Conseil européen, adoptée le 16 décembre 2013, concernant les activités de l'Union européenne en faveur de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes par des pays tiers, dans le cadre de la Stratégie européenne de sécurité.

L'Union européenne salue l'adoption, le 26 septembre 2013, de la résolution 2117 (2013) du Conseil de sécurité, la première résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la question des armes légères et de petit calibre. L'Union européenne reste convaincue qu'il convient d'intensifier les efforts visant à mieux contrôler les armes légères et de petit calibre, en particulier dans les domaines où persistent de graves obstacles à une pleine mise en œuvre. À notre avis, ces domaines concernent notamment le détournement des armes légères et de petit calibre, la gestion, la sécurité et la destruction des stocks, le marquage et le traçage, l'intégration de la question des munitions et d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que la nécessité de mieux traiter des besoins humanitaires et des conséquences socioéconomiques découlant du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

L'Union européenne demeure fermement attachée à la mise en œuvre effective de l'Instrument international de traçage. Dans ce contexte, l'Union européenne attend avec intérêt les discussions de fond à la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous entendons continuer à contribuer activement à ce processus, y compris en présentant un document de travail de l'Union européenne.

Nous voudrions également rappeler aux membres de la Commission le document de travail présenté par l'Union européenne sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, dans le cadre des travaux du Groupe de travail II de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pendant la session de l'année dernière. Nous demeurons attachés aux objectifs poursuivis par les mesures de confiance, à savoir renforcer la paix et la sécurité internationales, améliorer les relations entre États et contribuer à prévenir la guerre. À notre avis, les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques devraient porter, entre autres choses, sur l'échange d'informations relatives aux lois, réglementations et procédures nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire, des articles et technologies à double usage, y compris les armes légères et de petit calibre en tant que catégorie distincte dans le Registre des armes classiques, la transparence en ce qui concerne les dépenses militaires et les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous voudrions vous souhaiter plein succès au cours de la présente session et vous réitérer le plein appui de l'Union européenne.

M. Al-Hajri (Oman) (parle en arabe): Ma délégation a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes. Nous tenons à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de 2014 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous félicitons également les membres du Bureau. Nous sommes certains que votre expérience et votre perspicacité vous permettront de mener efficacement nos travaux durant la dernière année du cycle en cours, en vue de formuler des recommandations qui tiennent compte des préoccupations de tous les États Membres.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.337).

Le Groupe des États arabes tient à souligner que cette instance multilatérale de l'ONU offre le seul moyen viable de régler les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, mais il est préoccupé par le fait que la Commission est inactive depuis 2000 et n'a pu se mettre d'accord sur des recommandations relatives au désarmement. Le Groupe appelle tous les États

Membres à honorer leurs engagements collectifs et individuels et à coopérer activement dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Le Groupe des États arabes est convaincu que la Commission du désarmement joue un rôle important en tant qu'unique organe délibérant habilité à présenter des recommandations sur les questions de désarmement. Mais il est aussi préoccupé de voir que la Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse depuis 20 ans faute de volonté politique, ce qui se traduit par l'absence de recommandations et de consensus autour de la conclusion d'un accord global relatif aux armes nucléaires. Le Groupe salue les efforts déployés pour tenter de sortir de cette impasse et les bons résultats obtenus à cet égard par le représentant de l'Iraq alors qu'il assurait la présidence de la Conférence du désarmement en août 2013. Nous nous félicitons également de l'adoption par la Conférence d'une proposition visant la création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail pour la Conférence.

Pour que la Commission réalise ses objectifs, le Groupe des États arabes appelle les États Membres à manifester une volonté politique sincère de renforcer le processus de désarmement, notamment en formulant des recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Le Groupe est conscient que bien que le désarmement nucléaire a été la première priorité convenue à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1978, cet aspect n'a pas été pleinement reflété dans les activités de la Commission du désarmement, qui est un organe multinational. Le Groupe des États arabes se félicite de l'appui dont ont bénéficié la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), qui s'est tenue à New York le 26 septembre 2013, et la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». À cet égard, le Groupe des États arabes espère que le Groupe de travail I présentera des propositions et des idées concrètes qui nous permettront d'avancer vers l'élimination totale des armes nucléaires, conformément à un calendrier convenu, et de parvenir à un accord global sur les armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes appelle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qu'il considère comme prioritaire. À cet égard, nous soulignons que toutes les parties doivent respecter les

14-29297 3/18

délais fixés dans le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires en 2010 en vue de la tenue en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette conférence doit être organisée dans les meilleurs délais, d'ici à la fin de l'année. Le Groupe des États arabes souligne que le report de la conférence prévue en 2012 est imputable au refus d'Israël d'honorer et de respecter le consensus international et à son entêtement à posséder des armes nucléaires. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'initiative proposée par la République arabe d'Égypte le 28 septembre 2013, durant le débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, qui prévoit l'adoption de mesures tangibles pour appuyer les efforts régionaux et internationaux en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appuyons également les lettres adressées au Secrétaire général par les États membres de la Ligue des États arabes et l'Iran, auxquelles il est fait référence dans le document A/68/781, dans lesquelles ceux-ci confirment leur soutien à l'idée de déclarer le Moyen-Orient région exempte d'armes de destruction massive, y compris d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Le Groupe des États arabes suit attentivement l'évolution de la situation à cet égard et il tient à souligner que la non-application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 constitue une violation du régime établi par le Traité, nuit à la crédibilité du Traité et risque d'avoir des répercussions sur les résultats de la Conférence d'examen de 2015.

Telles sont les priorités du Groupe des États arabes en ce qui concerne les questions abordées durant la session de fond de la Commission cette année, et nous sommes conscients de la difficulté de la tâche qui nous attend. Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de chercher à réaliser nos objectifs durant la présente session. Au contraire, nous devons intensifier nos efforts pour formuler des recommandations utiles et obtenir des résultats qui nous permettront d'avancer vers le désarmement global et de renforcer la paix et la sécurité mondiales.

M. Wensley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la session de fond de 2014 de

la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons également à féliciter les membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail de leur prise de fonctions. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, du plein appui de l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.337).

Le multilatéralisme et la diplomatie multilatérale restent au cœur des efforts que nous déployons pour trouver des solutions durables aux problèmes auxquels nous sommes confrontés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe que la Commission du désarmement, en sa qualité d'unique organe délibérant du mécanisme multilatéral de désarmement, adopte une série de recommandations concrètes sur les deux questions inscrites à son ordre du jour durant cette session de fond, qui est la dernière du cycle triennal en cours. Ne pas y parvenir ne ferait que fragiliser davantage le mécanisme multilatéral pour le désarmement, ce qui aurait des effets négatifs sur la paix et la sécurité internationales.

S'agissant du point de l'ordre du jour relatifs à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, ma délégation tient à réaffirmer son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP étant le seul instrument international juridiquement contraignant fixant une norme universelle contre la prolifération des armes nucléaires et un engagement juridiquement contraignant pour les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires ainsi qu'une réaffirmation du droit inaliénable des États à produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous demeurons déterminés à promouvoir le plein respect de toutes ses dispositions ainsi que leur application universelle.

Tout en saluant les progrès notables enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs de non-prolifération du Traité, nous demeurons préoccupés par l'absence d'avancées en matière de désarmement nucléaire, en application de l'article VI du Traité, en particulier compte tenu de l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire pris par les États dotés d'armes nucléaires durant les conférences d'examen du TNP successives. Le non-respect des

obligations au titre de l'article VI et le fait que les mesures concrètes convenues aux conférences d'examen n'ont pas été appliquées fragilisent le TNP en tant que socle du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'Afrique du Sud demeure convaincue que les possibles effets catastrophiques des armes nucléaires constituent une menace grave pour l'humanité. C'est pourquoi nous insistons sur les conséquences humanitaires et les menaces et risques inhérents posés par la possession d'armes nucléaires, l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et leur prolifération. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud a été l'un des 146 États à avoir participé à la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue en février au Mexique. Cette conférence a constitué une claire reconnaissance du fait que les aspects humanitaires restent une préoccupation mondiale essentielle qui doit être au cœur de toutes les délibérations relatives aux armes nucléaires.

L'Afrique du Sud accorde également une importance particulière à la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, organisée le 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11). Cette réunion a donné lieu une nouvelle fois à l'expression d'un ferme appui à l'élimination totale des armes nucléaires en vue de contribuer de manière concrète à la paix et à la sécurité internationales.

Nous voudrions rappeler les remarques faites par les représentants qui ont pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique selon lesquelles la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », constitue un cadre approprié en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Il n'est pas normal qu'alors que les armes biologiques et chimiques font l'objet d'instruments internationaux juridiquement contraignants interdisant leur production, leur emploi et leur stockage et prévoyant leur destruction, parce que ces armes abominables frappent aveuglément et causent des souffrances inacceptables, les armes nucléaires ne soient toujours pas soumises à une interdiction semblable.

L'Afrique du Sud se félicite de faire partie d'une zone, l'Afrique, exempte d'armes nucléaires et continue d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient. Nous sommes profondément déçus

par le retard pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et de la décision de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la convocation d'une conférence en 2012 à laquelle devaient participer tous les États de la région. Nous continuons d'espérer que cette conférence sera organisée sans plus tarder.

L'Afrique du Sud attend avec intérêt la troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui commencera immédiatement après la présente session de fond de la Commission du désarmement. Il est impératif que nous continuions de préparer la Conférence d'examen de 2015 afin de voir si tous les États parties respectent les engagements pris dans le cadre du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, y compris les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire.

Concernant le point de l'ordre du jour relatif aux mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, l'année dernière, le Groupe d'experts gouvernementaux a eu l'occasion d'examiner le fonctionnement du Registre des armes classiques et son éventuelle expansion. L'Afrique du Sud a eu l'honneur particulier de présider ce groupe. Bien qu'il ait procédé à un examen poussé de la baisse de la participation à cet instrument, l'Afrique du Sud regrette le fait qu'aucun progrès n'a pu être accompli concernant l'éventuel ajout d'une catégorie d'armes au Registre.

Certains affirment que le Registre n'est pas tant une mesure de confiance qu'une mesure de transparence volontaire. Néanmoins, cet argument ne tient pas car les termes « transparence » et « mesure de confiance » sont synonymes lorsqu'il s'agit de maîtrise des armes classiques et de sécurité internationale. Quoi qu'il en soit, les États Membres doivent être conscients des récentes évolutions de la situation internationale et du fait que cet instrument doit rester pertinent pour les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ma délégation considère que le Registre des armes classiques demeure un élément central de nos débats sur ce point de l'ordre du jour.

On ne peut nier le fait que l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale il y a un an a changé le cadre du débat sur la maîtrise des armes classiques. Le Traité devrait bientôt entrer en vigueur. Le Président sud-africain a signé le Traité sur le commerce des armes l'année dernière, et notre

14-29297 5/18

processus national de ratification est en cours. L'objectif premier de ce traité est d'instituer les normes communes les plus strictes possibles en matière de réglementation du commerce international des armes classiques, un noble idéal auquel nous devrions tous aspirer. En vertu de ce traité, les États parties sont tenus de prendre un certain nombre de mesures concrètes au niveau national, renforçant ainsi les mesures de confiance concrètes prises dans le domaine des armes classiques.

S'agissant de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, l'Afrique du Sud est l'auteur chaque année, conjointement avec la Colombie et le Japon, du projet de résolution générale sur les armes légères et de petit calibre. Nous soulignons l'importance du document final issu de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, laquelle a été un succès, et espérons que la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, prévue en juin de cette année, donnera de bons résultats.

Nous considérons que, conjugué aux mesures concrètes énoncées dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à la présentation régulière des rapports nationaux, cela contribue également à renforcer la confiance entre les États dans le domaine des armes classiques.

Enfin, la Commission du désarmement est, depuis plusieurs années, incapable de faire des progrès. Nous espérons que toutes les délégations seront en mesure de faire montre de la volonté politique nécessaire et que nous pourrons faire de réels progrès au cours de la présente session.

M. Bhattarai (Népal) (parle en anglais): Je voudrais m'associer aux autres orateurs qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour 2014 et féliciter également les membres du Bureau pour leur élection. Je suis certain que, grâce à votre sagesse et à votre expérience, Monsieur le Président, vous serez en mesure de mener à bien nos délibérations et, à cet effet, je vous assure de la pleine coopération de ma délégation. Je tiens également à exprimer nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Christopher Grima, Représentant permanent de Malte, pour ses efforts inlassables en

tant que Président de la Commission l'année dernière. Je remercie aussi le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, pour le discours qu'il a prononcé hier devant la Commission.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Commission a à son actif de nombreuses réalisations concrètes, rendues possibles grâce aux principes, directives et recommandations adoptés par consensus sur toute une série de questions cruciales. Toutefois, elle n'a pas été en mesure de produire de résultats tangibles au cours des 14 dernières années. Cet échec va à l'encontre de l'objectif d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale aussi important que la Commission. De l'avis du Népal, seule une Commission du désarmement efficace peut contribuer de façon concrète, ainsi qu'elle s'en est vue confier la responsabilité, à la réalisation du noble objectif de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi ma délégation continue de considérer que les travaux de la Commission, le seul organe délibérant du mécanisme multilatéral pour le désarmement, sont extrêmement importants.

Attaché de façon indéfectible aux buts et principes des Nations Unies, le Népal croit fermement dans le démantèlement général, complet et rapide de toutes les armes de destruction massive. Le Népal participe activement à la campagne internationale de désarmement en vue d'interdire la prolifération dans le monde de toutes les armes de destruction massive — nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques — ainsi que des armes classiques. Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la Convention sur les armes chimiques, et signataire de la Convention sur les armes biologiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Népal est un fervent défenseur et promoteur du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire.

Nous sommes résolument opposés à la militarisation de l'espace et nous sommes pour la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, qui représentent des avancées importantes capables de donner au désarmement tout son sens. Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques où que ce soit, et nous nous félicitons des récentes évolutions concernant l'adoption de mesures de garanties au Moyen-Orient.

Le Népal note avec préoccupation que la production, le transfert et le commerce des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, ont augmenté de façon exponentielle ces dernières années. À cet égard, tout en maintenant que chaque pays a le droit d'acquérir des armes légères et de petit calibre pour assurer sa légitime défense, le Népal prône énergiquement la non-prolifération de ces armes.

Le Népalestime que les trois piliers du désarmement nucléaire – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – revêtent chacun la même importance et se renforcement mutuellement, et qu'il faut de ce fait préserver leur inviolabilité. Comme énoncé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'objectif final de la communauté internationale doit être de parvenir à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

C'est au système des Nations Unies qu'il revient de jouer le rôle central d'instance multilatérale véritablement mondiale chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, il devrait pleinement mettre à profit tous ses organes et entités connexes - l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement - qui permettent aux États Membres d'avoir une approche commune des principes généraux de coopération en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la règlementation des armements. À cet égard, ma délégation se félicite de la tenue, en septembre dernier, de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, la première du genre, qui a vu une participation de haut niveau et un appui fort à l'élimination complète des armes nucléaires, et a souligné l'importance du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation pense que les mesures de confiance, surtout celles prises sous l'égide des Nations Unies et d'autres processus multilatéraux, peuvent grandement contribuer à la transparence et à la compréhension entres les parties prenantes, à réduire les tensions, à atténuer la menace que représentent les armes nucléaires et à favoriser un climat général propice à la paix et à la sécurité internationales. Les mécanismes régionaux peuvent quant à eux compléter l'action menée au niveau mondial en créant un climat de coopération

efficace entre les acteurs régionaux. Il importe toutefois que les mesures de confiance, quels que soient ceux qui les prennent et les appliquent, tiennent compte des spécificités des pays et des régions.

En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal est convaincu que ces mécanismes régionaux peuvent jouer un rôle complémentaire bien plus important qu'à l'heure actuelle dans la promotion des objectifs internationaux de paix et de désarmement dans leurs différentes régions. Le Népal considère que ces centres régionaux peuvent aussi aider à sensibiliser les étudiants et le grand public au désarmement et à la non-prolifération, notamment par l'éducation, comme le fait le Centre de Katmandou. Je lance un appel pressant pour que ces centres soient dotés des ressources suffisantes, qu'ils soient renforcés et encouragés à partager leurs expériences et pratiques optimales entre eux, et qu'ils soient utilisés au maximum de leurs possibilités.

Le Népal attache une haute importance aux négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération en vue d'encourager l'appropriation collective, les délibérations et la responsabilité dans le cadre d'une action mondiale conjointe. Le moment est venu d'élargir et d'approfondir la collaboration entre les États pour instaurer et renforcer la confiance et encourager la stabilité, ce qui leur permettra d'économiser de précieuses ressources au profit du développement du patrimoine commun.

En conclusion, le Népal pense que la possession d'armes de destruction massive ne garantit pas la sécurité d'un État. Si la paix, la sécurité et la prospérité mondiales sont réellement nos objectifs communs, nous, États Membres, devons nous engager à promouvoir ces objectifs par le consensus. Nous devons, ensemble, faire montre de la volonté et de la force politiques qui s'imposent et assumer notre responsabilité de faire de la Commission un organe qui favorise réellement le consensus afin qu'elle puisse présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale sur les moyens d'instaurer un monde plus sûr pour nousmêmes et pour les générations à venir.

Alors que nous approchons de la fin du cycle triennal de la Commission, le Népal pense que la communauté internationale ne peut se permettre de rater une autre occasion d'agir dans l'unité et de façon responsable. C'est dans cet esprit que ma délégation attend avec intérêt de travailler étroitement avec tous

14-29297 7/18

les membres pour que cette session soit un succès et pour ouvrir la voie à des échanges constructifs durant la période qui précède la prochaine Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2015.

M. Çevik (Turquie) (parle en anglais): Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, vous et les membres du Bureau, de votre élection. Je voudrais aussi vous assurer de notre pleine coopération. Nous saisissons cette occasion pour appuyer la réélection des membres des Groupes de travail.

La Turquie, au plan bilatéral et par le biais de plateformes et d'initiatives multilatérales, n'a de cesse d'œuvrer à la promotion des objectifs de désarmement nucléaire complet et de non-prolifération. Nous pensons que les débats de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, organisée en septembre, ont été très précieux à cet égard.

La Turquie continue de considérer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire des efforts de désarmement et de non-prolifération. Un traitement égal et équilibré de ses trois piliers, qui se renforcent mutuellement, ainsi que l'universalisation du Traité consolideront l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP. Nous devons faire tout notre possible pour mettre en œuvre le plan d'action de la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2010. À cet égard, je voudrais souligner notre attachement à la tenue d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive et de leurs vecteurs nucléaires au Moyen-Orient. La communauté internationale, en particulier les organisateurs de cette conférence, ne doivent épargner aucun effort pour l'organiser dès que possible. Nous ne saurions ignorer l'impact d'une telle conférence sur le succès du cycle d'examen du TNP.

Par ailleurs, la Conférence du désarmement doit être revitalisée afin qu'elle puisse de nouveau jouer son rôle incomparable. La Turquie estime que la Conférence dispose du mandat, de la composition et du règlement intérieur dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de ses tâches. Nous attendons en outre avec intérêt le lancement immédiat, et la conclusion rapide, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous soulignons l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et encourageons tous les États à le ratifier dès que possible.

La Turquie va continuer également d'appuyer les mécanismes créés pour empêcher que des armes de destruction massive et le matériel connexe ne tombent entre des mains criminelles et pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires, tel le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, dont la troisème édition vient de s'achever avec succès. Il va sans dire que la Turquie appuie totalement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004). À ce jour, nous avons déjà présenté plusieurs rapports et tableaux récapitulatifs nationaux. Nous travaillons actuellement à la mise à jour de ces documents en vue de leur présentation au Comité 1540 dès que possible.

Tous les États ont légitimement le droit de fabriquer, d'importer, d'exporter, de transférer et de détenir des armes classiques pour leur défense et leur sécurité nationales, mais il faut que nous accordions davantage d'attention aux effets néfastes de ces armes. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites sont d'importantes contributions à l'action que nous menons pour lutter contre ces effets néfastes. Nous attendons avec intérêt les débats de fond de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action relatif aux armes légères qui nous permettront de nous assurer de la mesure et de l'efficacité de leur mise en œuvre.

Assurer des contrôles efficaces à l'exportation est indubitablement fondamental si l'on veut renforcer la sécurité internationale et endiguer les activités de prolifération illicites. La Turquie est partie à tous les régimes internationaux de contrôle des exportations et souhaite voir ces instruments universalisés et appliqués efficacement. Il est notoire que le moyen le plus pratique de lutte contre la prolifération reste un contrôle efficace à l'exportation de la part des pays producteurs ou exportateurs.

Les mesures de confiance, en revanche, contribuent notablement à la paix et à la sécurité aux niveaux mondial, régional et local, ce qui est essentiel si nous voulons offrir un meilleur avenir à nos populations. Les mesures de confiance, de par leur nature volontaire, favorisent la compréhension mutuelle et la coopération, et contribuent donc de façon importante au règlement pacifique des différends et à l'application des autres

principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont l'intégrité territoriale.

À cet égard, j'aimerais souligner l'importance de la transparence. Nous apprécions et appuyons à cet égard des instruments tels que le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, et appuyons l'inscription au Registre des armes légères dans le cadre d'une catégorie obligatoire.

C'est pourquoi nous nous sommes félicités de la conclusion du Traité sur le commerce des armes, qui comporte d'importantes dispositions à cet égard, ainsi que d'autres dispositions portant, notamment, sur le contrôle des exportations. Ce traité est une réalisation d'une importance capitale, dont nous attendons avec intérêt l'application universelle et de bonne foi.

Avant d'en terminer avec mes observations, je voudrais revenir à nos travaux, ici, au sein de la Commission du désarmement. La Commission a été créée en tant qu'organe délibérant pour appuyer l'action que nous menons dans d'autres instances. Au fil des années, la Commission a réussi a formuler des principes, des directives et des recommandations de consensus sur un certain nombre de sujets.

Malgré l'utilité des délibérations de la présente session de fond de la Commission du désarmement, si nous ne sommes pas en mesure de nous entendre encore, cette année, sur des recommandations, ce sera la quinzième année de travail sans résultats concrets. Ce qui veut dire que nous aurons travaillé sans relâche pendant 45 semaines – autrement dit 10 mois – sans pouvoir justifier concrètement de l'utilité de cet organe.

C'est pourquoi il est primordial que nous nous mettions d'accord cette année sur des recommandations. Cela ne sera possible que si nous faisons preuve de suffisamment de souplesse et de volonté, renonçons aux partis pris de maximalisme et ne perdons pas de vue le caractère délibérant de cet organe, dont les recommandations, par conséquent, ne sont pas contraignantes.

M. Al-Kuwari (Qatar) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de fond de 2014 de la Commission du désarmement, et féliciter également l'ensemble des membres du Bureau. Nous savons pouvoir compter sur votre expérience pour le succès de nos délibérations.

Je souscris aux déclarations faites par le représentant d'Oman au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.337).

La présente séance se tient dans le sillage de la Réunion de haut niveau organisée par l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) le 26 septembre, et dont se félicite le Qatar, tant elle démontre l'importance croissante qu'accorde la communauté internationale à la question du désarmement et de la non-prolifération. Cette note d'optimisme ne doit pourtant pas nous faire oublier que le régime international de désarmement, de façon générale, et de désarmement nucléaire, en particulier, a connu un revers en 2012 lorsque les dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont été incapables d'organiser une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moven-Orient.

Aucun progrès n'a été enregistré dans les délibérations de la Commission du désarmement depuis 1999, et aucun progrès concret n'a été enregistré dans le domaine du désarmement nucléaire depuis la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, soit depuis 1978, ce qui incite à s'interroger sur le bien-fondé de l'organisation de ces réunions annuelles tant que l'on ne s'entend pas sur un seuil minimal d'objectifs à atteindre obligatoirement à l'issue de chaque session. À ce stade, nous nous devons de dire que la Commission n'a pas pour vocation de se réunir dans le seul but de se réunir, mais qu'elle vise à aboutir à des résultats et à des recommandations concrètes susceptibles d'aider à opérer, sur la base du consensus, un saut qualitatif dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, de façon à permettre la conclusion à terme d'un traité global sur l'élimination complète des armes nucléaires.

Je voudrais dire à ce sujet que le Qatar est préoccupé par l'inertie qui caractérise la Commission du désarmement depuis 1996 en raison de l'absence de volonté politique nécessaire, y compris pour l'adoption du programme de travail de la conférence.

Entre autres résultats obtenus à la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2010 il y a l'adoption d'une résolution prévoyant une feuille de route pour la mise en œuvre de la résolution de la Conférence d'examen de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de

14-29297 9/18

destruction massive au Moyen-Orient. Cette résolution était à l'époque une condition de la prorogation illimitée du Traité. Entre autres, le Secrétaire général a été chargé d'en être le dépositaire, et les pays de la région d'en désigner le pays hôte, le coordonnateur, et de fixer la date de la tenue de la conférence. En dépit de cela, et malgré les efforts déployés par les pays arabes ainsi que par d'autres parties internationales en vue de la tenue de cette conférence dans les délais prévus, la conférence ne s'est pas tenue à cause du refus d'un seul État de la région de se joindre aux pays favorables à la tenue de cette conférence. Nous tenons à réaffirmer que tant qu'Israël n'adhère pas au TNP, il est inconcevable de penser créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'État du Qatar rappelle à cet égard sa position et celle du Groupe des États arabes, à savoir qu'il est nécessaire qu'Israël adhère au TNP et qu'il soumette toutes ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Si les États nucléaires étaient sérieux quant au renforcement des mécanismes de désarmement, la voie à suivre pour y parvenir est claire : il leur suffit d'agir de façon concrète et sérieuse en démantelant leurs armes nucléaires et en s'interdisant tout essai nucléaire. L'une des mesures importantes à prendre par eux, pour ce faire, est d'appeler les pays dotés de l'arme nucléaire qui n'ont pas signé le TNP à y adhérer. L'autre mesure consiste, pour les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, lequel n'est pas encore entré en vigueur faute de l'adhésion de huit des 44 pays dont l'adhésion conditionne cette entrée en vigueur.

L'État du Qatar est déterminé à renforcer le TNP et les piliers sur lesquels il repose, à savoir la nonprolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous saluons encore une fois l'initiative de la République arabe d'Égypte, à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, tendant à prendre des mesures concrètes pour appuyer l'action menée aux niveaux international et régional en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous nous félicitons en outre des lettres adressées au Secrétaire général par les États arabes et l'Iran, dans lesquelles ils confirment leur soutien à l'initiative égyptienne (voir A/68/781). L'État du Qatar réaffirme sa position et celle du Groupe des États arabes s'agissant de la tenue, dès que possible, de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes

nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et il demande qu'une nouvelle date soit arrêtée. À cet égard, nous notons que tout retard accusé dans la fixation d'une date pour la tenue de cette conférence ne peut que susciter le doute sur l'intention réelle des États dotés de l'arme nucléaire de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et ne peut qu'avoir un impact négatif sur le TNP et sur le désarmement.

M^{me} Street (Australie) (parle en anglais): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour l'année 2014. L'Australie se félicite de vous voir présider la Commission. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation.

Comme vous l'avez dit hier, Monsieur le Président, un travail important nous attend. La Commission du désarmement traverse une phase critique, étant donné qu'elle n'a pas pu parvenir à un accord depuis 15 ans. Sa crédibilité et sa pertinence sont en jeu. S'il est toujours important de se fixer des objectifs ambitieux, il faut aussi parfois se montrer réaliste et se contenter de progrès limités. À cet égard, nous sommes d'accord avec les représentants d'autres délégations, qui ont estimé qu'il était préférable que la Commission du désarmement adopte des recommandations consensuelles modestes cette année, plutôt que de clôturer ses travaux sans aucun résultat.

Faire avancer le programme de non-prolifération et de désarmement demeure une priorité essentielle pour l'Australie. Au cours des 12 derniers mois, il y a eu un regain d'intérêt au niveau international dans ce domaine. L'Australie a participé activement à toutes les manifestations importantes organisées pendant cette période, y compris la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), la Conférence organisée en application de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires accueillie par le Mexique et, bien entendu, le Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu récemment. L'Australie a également participé aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies sur le désarmement nucléaire et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires attendu

depuis longtemps, qui est actuellement en session à Genève.

Face à ce regain d'intérêt international pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, l'Australie estime que la Commission du désarmement peut et doit jouer un rôle constructif. La présente session de la Commission du désarmement intervient à la veille de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Grâce à nos travaux des trois prochaines semaines, nous pouvons contribuer à créer un climat propice à des discussions ciblées et productives pendant cette session du Comité préparatoire sur la mise en œuvre du Traité, qui, pour l'Australie, reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement.

Pour la plupart d'entre nous, la bonne mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et une conférence d'examen couronnée de succès en 2015 doivent être nos objectifs primordiaux. La mise en œuvre du plan d'action de 2010 est de la plus haute importance pour que nous puissions avancer vers la réalisation de notre objectif commun, l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les conférences qui se sont tenues récemment en Norvège et au Mexique, axées sur les incidences humanitaires dévastatrices des armes nucléaires, n'ont que trop mis en évidence pourquoi nous devons poursuivre nos efforts pour atteindre cet objectif.

Nous devons trouver des moyens concrets et réalistes de parvenir au désarmement nucléaire. Nous devons agir de concert, en ayant conscience du fait qu'il est plus facile de faire des progrès en matière de désarmement nucléaire dans un climat de confiance – un climat propice à la transparence et au renforcement de la volonté politique de renoncer aux armes nucléaires. La réalité est qu'il n'y a pas de raccourci en matière de désarmement nucléaire. Nous devons travailler dur et méthodiquement, étape par étape, si nous voulons commencer à désarmer le monde.

En prévision de la session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, l'Australie et les autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement ont proposé une série de mesures concrètes susceptibles de contribuer au renforcement de la transparence dans le domaine des armes nucléaires, à de nouvelles réductions des arsenaux, à la levée de l'état d'alerte, à la tenue d'une conférence sur la

création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, au retrait en vertu de l'article X et au renforcement de la sécurité des armes et des matières nucléaires. Les positions des membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement concernant la plupart de ces questions seront arrêtées définitivement pendant la réunion ministérielle de l'Initiative qui se tiendra à Hiroshima les 11 et 12 avril, et nous nous réjouissons à la perspective de les porter à la connaissance des délégations à la session du Comité préparatoire qui se tiendra au cours de ce mois.

Pour l'Australie, la prochaine étape logique dans le processus de désarmement est l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous ne pourrons jamais atteindre notre objectif commun, à savoir l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires - et encore moins l'avenement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires - si nous ne négocions pas des contrôles stricts en ce qui concerne la production des matières fissiles à des fins militaires. Le Groupe d'experts gouvernementaux représente pour nous la meilleure occasion d'explorer dans un cadre multilatéral les divers points sur lesquels devrait porter ce traité depuis la négociation du mandat Shannon. Fait important, ce groupe contribuera également à faire avancer les recommandations issues de la Conférence d'examen de 2010 et à donner un nouveau souffle aux travaux de la Conférence du désarmement, qui, comme la Commission du désarmement, traverse des moments difficiles.

Une autre étape concrète vers le désarmement nucléaire serait l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le TICE représente plus qu'un engagement concret à ne pas procéder à des essais nucléaires. Il symbolise aussi l'ambition plus générale de prévenir la mise au point de nouvelles armes nucléaires. L'Australie salue le fait que certains États qui n'ont pas encore ratifié le TICE ont déclaré un moratoire sur leurs essais nucléaires, et continue d'appeler tous les pays dotés de l'arme nucléaire et les autres pays visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire.

De toute évidence, des lacunes persistent dans le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaire. L'Australie salue le rôle que jouent les diverses initiatives régionales s'agissant de mettre en oeuvre des démarches complémentaires, d'étayer les efforts mondiaux et de répondre aux préoccupations et aux situations d'insécurité spécifiques à une région donnée.

14-29297 11/18

L'Australie appuie énergiquement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et les efforts en cours pour la convocation d'une conférence y relative le plus tôt possible. Nous appelons tous les États du Moyen-Orient à œuvrer de concert dans un esprit de coopération véritable et constructive pour que cette conférence puisse se tenir.

Comme l'a souligné hier le Vice-Secrétaire A/CN.10/PV.337), général, M. Eliasson (voir 2013 a été une année pleine de succès pour la communauté internationale en matière de désarmement et la Commission du désarmement doit trouver le moyen de faire fond sur ces avancées. De fait, des progrès particulièrement importants ont été accomplis au cours des 12 derniers mois pour faire avancer l'action mondiale dans le domaine de la maîtrise des armes classiques, par exemple grâce à l'adoption par l'Assemblée générale, à une écrasante majorité, du Traité sur le commerce des armes. L'Australie fait partie des coauteurs du Traité. L'adoption par le Conseil de sécurité, le 26 septembre 2013, de la résolution 2117 (2013) présentée par l'Australie et dont l'objectif est de renforcer les efforts déployés au niveau international pour lutter contre le commerce illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre représente également une étape importante dans ce domaine et complète le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action relatif aux armes légères et l'Instrument international de traçage.

L'Australie est plus que jamais attachée au Traité sur le commerce des armes. Étant donné que son entrée en vigueur est imminente, nous devons maintenant nous atteler à sa bonne mise en œuvre. Pour sa part, l'Australie continue d'apporter son appui aux pays les plus touchés par la prolifération incontrôlée des armes classiques, par l'entremise de la Trust Facility Supporting Cooperation on Arms Regulation lancée par l'Organisation des Nations Unies. L'Australie se félicite de coopérer avec le Bureau des affaires de désarmement et les autres contributeurs à ce mécanisme pour aider les États à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action. L'Australie invite d'autres États à contribuer généreusement à ce nouveau mécanisme prometteur.

La délégation australienne attend avec intérêt les prochaines discussions de la Commission du désarmement sur les mesures de confiance qui appuieront la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action. Par ailleurs, nous espérons que nos discussions prépareront le terrain en vue de la réussite de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui se tiendra en juin. Cette réunion contribue à faire avancer notre programme et nous permet de nous rapprocher de notre objectif ultime, qui est de sauver le plus de vies possible.

Il y a quatre jours, la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines a été pour la communauté internationale l'occasion de ne pas oublier les conséquences effroyables des mines antipersonnel sur les civils. L'Australie appelle à la poursuite de la mobilisation de l'aide et de la coopération aux niveaux national et international et à la mise en œuvre pleine et effective de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. L'Australie se félicite d'être désormais un État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et encourage à maintenir la dynamique en faveur de l'universalisation de ces deux instruments importants, qui visent à réduire les terribles dégâts causés par ces armes meurtrières.

Comme l'a souligné à juste titre le Président hier, la Commission du désarmement a obtenu de bons résultats par le passé, et elle en est encore capable. Les délibérations de ces prochaines semaines nous permettront d'aider véritablement la Commission à sortir de l'impasse. Nous invitons toutes les délégations et tous les délégués à faire preuve de souplesse et de créativité afin de réaliser cet objectif et de remettre la Commission sur les bons rails.

M. Koller-Lenhardt (Autriche) (parle en anglais): Après avoir été dirigée avec une grande compétence ces deux dernières années par les représentants du Pérou et de Malte, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a maintenant le privilège, Monsieur le Président, de vous voir assumer la présidence pour la dernière étape du cycle triennal en cours.

Après 15 années de longs débats, il est temps que la Commission du désarmement s'acquitte du mandat qui lui a été confié en vertu du paragraphe 118 du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) en adoptant des recommandations qu'elle présentera ensuite à l'Assemblée générale. À la lumière des avancées et évolutions observées actuellement dans d'autres instances sur les questions

de désarmement, il n'est pas seulement souhaitable mais possible que les deux Groupes de travail produisent des résultats concrets. La Commission doit donc s'employer à consolider le dénominateur commun qui est apparu dans nos travaux au fil des ans afin de parvenir à des résultats concrets et consensuels d'ici à la fin de la présente session.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Grèce au nom de l'Union européenne. Cependant, je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

L'Autriche a pleinement à coeur que toutes les instances de désarmement compétentes accomplissent des progrès concrets, notamment dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la Conférence du désarmement, et en particulier de l'Assemblée générale en vertu de l'Article 11 de la Charte. L'Autriche juge encourageant le vaste appui manifesté à l'égard des résolutions adoptées au cours des cinq dernières années en vue de faire avancer le processus de désarmement, notamment la résolution 64/64 sur le rapport de la Conférence du désarmement, les résolutions 65/93 et 66/66 sur la revitalisation de la Conférence du désarmement, et les résolutions 67/56 et 68/46 visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

L'année dernière, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires s'est réuni à Genève et a clairement démontré qu'il était possible d'aplanir les divisions perçues dans le domaine du désarmement nucléaire, qui sont souvent le fruit d'une dichotomie artificielle entre démarches progressives et démarches globales, par l'instauration d'un dialogue transparent, crédible et confiant et en mettant l'accent sur les objectifs communs. Le rapport consensuel du Groupe, qui contient de nombreuses suggestions sur la manière de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, a été transmis à la Commission par le Secrétaire général et doit constituer le point de départ de nos débats au sein du Groupe de travail I. De même, le résumé de la Réunion de haut niveau organisée à New York en application de la résolution 67/39 (voir A/68/PV.11) est un autre document important qui reflète avec précision le degré de priorité que la majorité écrasante des États Membres accordent clairement aux progrès du processus de désarmement nucléaire, en particulier compte tenu du fait qu'il s'agit d'un impératif humanitaire.

À la fin de l'année, l'Autriche accueillera à Vienne la troisième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Selon nous, le désarmement nucléaire représente une tâche mondiale et une responsabilité collective, comme le souligne expressément l'article VI du TNP. L'Autriche, qui a facilité l'élaboration du plan d'action sur le désarmement nucléaire à la Conférence d'examen du TNP de 2010, estime que le plein respect de l'article VI du TNP revêt la plus haute importance. Les efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire requièrent d'urgence un changement de paradigme, en particulier compte tenu du danger que pose la prolifération des armes nucléaires, qui ne peut au bout du compte être prévenue que si l'on met en place des mesures crédibles et irréversibles de désarmement nucléaire. Pour l'Autriche, la doctrine de la dissuasion nucléaire fait partie des principaux facteurs de prolifération et d'insécurité collective, tandis qu'à l'inverse mettre l'accent sur les incidences humanitaires des armes nucléaires promeut la notion capitale de sécurité humaine au sens large. La communauté internationale prend de plus en plus conscience des incidences humanitaires dévastatrices des armes nucléaires, ce qui a une influence positive sur les débats internationaux et permet de mieux faire comprendre la nécessité d'éliminer ce risque.

Hier, le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, a évoqué dans sa déclaration le « consensus mondial de plus en plus large concernant les conséquences sur l'existence même de l'emploi éventuel d'armes nucléaires » (voir A/CN.10/PV.337). De fait, il y a un appui massif en faveur de la pleine prise en compte de l'impératif humanitaire dans nos discussions sur les armes nucléaires et le désarmement nucléaire. L'Autriche espère que le débat qui se tiendra dans le cadre de la Conférence de Vienne sera constructif, à la mesure de l'urgence que revêt la réalisation de cet objectif commun.

L'Autriche reconnaît pleinement le droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du TNP, toutefois une loi constitutionnelle autrichienne interdit non seulement les armes nucléaires, mais également les installations dont l'objectif est de produire de l'énergie en recourant à la fission nucléaire. Le programme actuel du Gouvernement autrichien réaffirme notre

14-29297

attachement à une politique de refus des centrales nucléaires, en tenant compte du principe de libre choix du bouquet énergétique. Ce principe fondamental a été une nouvelle fois confirmé dans la résolution 66/288, qui fait sienne le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et reconnaît que les activités que mènent les pays dans les domaines liés à l'énergie sont très importantes et que la priorité qu'ils leur accordent est fonction des problèmes auxquels ils doivent faire face, des moyens dont ils disposent et des circonstances, notamment de leur bouquet énergétique. Dans ce contexte, il est évident que toute formulation qui pourrait être perçue comme encourageant l'utilisation généralisée de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vue de produire de l'électricité serait contraire au principe susmentionné convenu au plus haut niveau politique. En outre, comme l'a souligné à maintes reprises ma délégation durant le cycle triennal en cours, tout débat sur cette question doit se dérouler dans le cadre des instances compétentes désignées par l'Assemblée générale, en particulier dans sa résolution 1145 (XII), relative aux relations entre l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques sont des outils extrêmement importants pour apaiser les tensions entre les États et promouvoir la paix et la sécurité internationales. L'Autriche se félicite des progrès accomplis à ce jour par le Groupe de travail II et espère que les délibérations constructives vont se poursuivre. Selon nous, il faut également accorder l'attention voulue aux efforts en cours visant à réduire l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées afin de protéger les populations civiles. Dans ce contexte, je souligne une fois de plus l'importance que l'Autriche attache aux conventions qui interdisent les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.

Réglementer le commerce international des armes est important non seulement du point de vue du droit, mais également pour renforcer la confiance dans ce domaine. L'Autriche espère donc que le Traité sur le commerce des armes entrera rapidement en vigueur, et envisage de déposer son instrument de ratification avant l'été.

Enconclusion, jetiens à réaffirmer notre conviction que nous pouvons nous acquitter de notre mandat si les deux Groupes de travail s'efforcent de consolider les éléments susceptibles de mener au consensus. À cet égard, l'Autriche apprécie particulièrement le fait que

les Présidents des deux Groupes de travail aient préparé des textes consolidés durant la période intersessions pour les soumettre à l'examen des membres.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que l'Autriche, qui est également Vice-Présidente de la Commission, attend avec intérêt de collaborer de manière constructive avec toutes les délégations afin que le présent cycle triennal s'achève sur des résultats concrets.

M. Sarki (Nigéria) (parle en anglais): Je tiens à saluer l'énergie et la patience dont vous faites preuve, Monsieur le Président, en suivant ces délibérations tout au long de la journée. Au nom de ma délégation, je souhaite vous féliciter, ainsi que l'ensemble du Bureau, de votre élection. Ma délégation adresse également ses félicitations aux Présidents des deux Groupes de travail pour les efforts qu'ils ont déployés à la session de 2013 et pour l'engagement qu'ils ont pris de poursuivre leur bien utile facilitation à la session de 2014. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur de Malte, Christopher Grima, de sa direction des travaux et de sa contribution à l'avancement des travaux de la Commission du désarmement à la session de 2013.

Le Nigéria s'associe également à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés par le Représentant permanent de l'Indonésie et à celle qui a été faite au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.337).

Le Nigéria souligne l'importance Commission du désarmement, en tant qu'unique organe délibérant spécialisé de l'ONU chargé du processus de désarmement multilatéral. Tout en en relevant l'utilité et en en reconnaissant le potentiel en tant qu'instance ayant compétence pour débattre de la question d'un désarmement nucléaire complet, nous voudrions également signaler que la Commission doit rationaliser et améliorer ses méthodes de travail afin d'atteindre l'objectif pour lequel elle a été créée. La priorité absolue de cet organe, selon nous, est non seulement d'examiner les questions liées à un désarmement nucléaire complet et à la non-prolifération des armes nucléaires, mais également de veiller à ce que ses délibérations abordent notamment les questions liées à la protection des États non dotés de l'arme nucléaire contre la menace ou l'emploi que peuvent faire des États qui en sont dotés des armes nucléaires.

Le Nigéria est fermement convaincu que le maintien de la présence des armes nucléaires sur notre

planète reste une menace existentielle pour l'humanité. En conséquence, continuer d'en mettre au point, d'en détenir et d'en déployer est clairement contraire à tous les principes reconnus et toutes les dispositions du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Non seulement leur entretien et leur modernisation représentent un coût prohibitif mais ils conduisent également à l'épuisement de ressources rares qui pourraient servir au progrès du monde et à l'avancement d'autres projets consacrés à la paix, au bien-être et à l'édification de l'humanité.

Les armes nucléaires sont, par définition, des armes de destruction massive. L'humanité frôle la catastrophe depuis trop longtemps. Il a été maintes et maintes fois démontré que les armes nucléaires étaient inhumaines et inacceptables et qu'elles devaient être rayées de la liste des armements mondiaux.

À cet égard, nous rappelons l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice (voir A/51/218), qui est on ne peut plus clair au sujet de l'illicéité des armes nucléaires et de leur effet délétère sur l'histoire de l'humanité. Il importe que nous nous efforcions d'atteindre l'objectif final du processus mondial de désarmement nucléaire complet et de non-prolifération nucléaire, et d'enrayer tout engrenage conduisant au chaos évitable qui résulterait de l'explosion accidentelle ou délibérée d'armes nucléaires.

Le Nigéria a adhéré au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique pour démontrer son attachement à un monde exempt d'armes nucléaires, et pour contribuer à débarrasser l'humanité de cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête depuis maintenant plus de 60 ans. C'est dans cet esprit que le Nigéria appelle les autres États Membres à appuyer les efforts visant à reproduire cette mesure dans les autres régions du monde, dont le Moyen-Orient, où des zones exemptes d'armes nucléaires n'ont pas encore été créées.

Le Nigéria insiste également de nouveau sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995. Le Nigéria réaffirme sa volonté de mettre pleinement en œuvre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire

à des fins pacifiques. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération restent certes l'objectif suprême, mais nous nous devons tous de jouer un rôle important et constructif pour que le dernier pilier, à savoir le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, soit à la portée de tous les États désireux d'y recourir.

Prises comme un tout, les garanties et l'application des trois piliers du TNP sont des mesures qui pourraient bel et bien nous permettre de sauver le monde et profiteraient à toute l'humanité. Parce qu'il considère que l'élimination totale des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, le Nigéria continuera de plaider pour que des garanties de sécurité universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes soient données aux États non dotés de l'arme nucléaire contre le risque d'emploi ou de menace d'emploi d'armes nucléaires à leur encontre, en toutes circonstances.

Un volet de nos délibérations à la présente session aura trait aux recommandations visant à réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, tandis que l'autre portera sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Si son rôle dans la mise au point de ces concepts est dûment reconnu, la Commission du désarmement devrait aller encore plus loin en traduisant ces concepts dans les faits.

Le Nigéria considère qu'il est impératif de mettre l'accent sur les mesures prises récemment pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites. Ma délégation se félicite des bons résultats obtenus, en septembre 2012, à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Plusieurs États africains pâtissent du commerce illicite de cette catégorie d'armes, en particulier ceux dont le territoire est le théâtre d'un conflit. Nous appelons donc tous les États à appuyer les efforts régionaux de lutte contre la menace que représente le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris la composante importante que constitue l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

14-29297 15/18

Ma délégation appuie fermement le Traité sur le commerce des armes. Le Nigéria a signé le Traité et déposé son instrument de ratification le 12 août 2013, devenant ainsi le troisième pays à le faire. Nous exhortons tous les États à faire le nécessaire pour que ce traité entre en vigueur et soit appliqué. En tant que premier instrument mondial juridiquement contraignant de réglementation du commerce des armes classiques, le Traité sur le commerce des armes pourrait à la fois permettre de prévenir et d'éliminer le commerce illicite des armes classiques en empêchant qu'elles ne soient détournées pour des usages interdits à des utilisateurs non autorisés et à des acteurs non étatiques. En principe, son application par les États Membres pourrait permettre de réduire les souffrances humaines et contribuer à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement internationaux et régionaux.

Alors que vous continuez, Monsieur le Président, à conduire nos délibérations à la présente session, et à titre de mesure de confiance, nous espérons que le Groupe de travail II, chargé d'examiner un certain nombre d'éléments de ce traité historique, insistera véritablement sur la nécessité de continuer sans relâche à expliquer l'utilité de ce traité, à mesure que nous progressons vers son entrée en vigueur.

La question des mines antipersonnel, qui tient particulièrement à coeur à mon pays, est un domaine dans lequel l'assistance fournie par le Service de la lutte antimines des Nations Unies demeure importante et digne d'éloges. Nous espérons qu'il sera tenu compte de ce fait dans le document final de la présente session.

Le Nigéria tient à souligner l'action menée par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en raison de la contribution qu'ils apportent aux mesures de désarmement et en vue de relever les autres défis à venir. Ma délégation prend note de la contribution précieuse du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en particulier de l'aide qu'il apporte à de nombreux États africains en matière de renforcement des capacités et sur le plan technique.

Enfin, Monsieur le Président, soyez assuré de la détermination de ma délégation d'oeuvrer de manière constructive afin que la Commission du désarmement puisse s'acquitter de son mandat, tel qu'il a été mis en avant à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que les États Membres feront preuve de suffisamment

de souplesse dans le cadre des délibérations auxquelles nous allons prendre part dans les jours à venir.

M. Pham Quang Hieu (Viet Nam) (parle en anglais): Je voudrais, pour commencer, me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de la session de fond de 2014 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et congratuler également les autres membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction avisée, la session de cette année parviendra à une conclusion fructueuse.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Desra Percaya, de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que nous entamons nos travaux cette année au sein de la Commission du désarmement, le tableau d'ensemble des affaires du désarmement continue de nous offrir de solides motifs d'espérer des résultats concrets. Le désarmement et la maîtrise des armements, bien que difficiles, ont prouvé qu'ils étaient des objectifs atteignables, avec l'adoption par l'Assemblée générale d'un certain nombre de résolutions et l'aboutissement de plusieurs initiatives. La toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) et sa résolution de suivi 68/32 témoignent de notre attachement à cette question importante. Un certain nombre de groupes de travail ont déjà produit des résultats, notamment pour ce qui est de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et de la question d'un traité sur les matières fissiles.

Il conviendra cependant de fournir des efforts plus importants si nous voulons faire des progrès notables sur un certain nombre de questions centrales. Nous ne sommes toujours pas parvenus à avancer sur des points tels qu'une convention relative au désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. La question de la mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue de faire l'objet d'un examen adéquat, mais le mécanisme de désarmement multilatéral, notamment la Conférence du désarmement, doit être revitalisé afin de s'acquitter de son mandat. Dans ce contexte, étant donné que nous sommes à la fin du cycle triennal de la Commission du désarmement, il convient, selon nous, de tenir compte de certains points cruciaux pendant nos délibérations.

Premièrement, il est de la responsabilité collective et partagée des États Membres de revitaliser la Commission du désarmement. Avec la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance multilatérale de négociation, et dont elle est complémentaire, la Commission du désarmement est le mécanisme charnière pour le succès du désarmement. Continuer à s'appuyer sur les principes et pratiques de base, comme il en a été convenu par consensus à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que sur des idées novatrices, permettra assurément de mettre en place un discours pertinent et propice à de nouvelles avancées. En ce sens, la Commission sera extrêmement utile, en tant que seul organe délibérant auquel la communauté internationale a confié le dossier du désarmement.

Deuxièmement, nos délibérations autour des recommandations visant à atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération doivent tenir compte de la nécessité de préserver l'équilibre entre les trois questions que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie, notamment afin de préparer la dernière session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Ces délibérations doivent également souligner la nécessité de prendre en compte les préoccupations des parties au TNP, en particulier la question cruciale de convoquer aussi rapidement que possible une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Il serait également utile d'insister sur l'importance de faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur sans délai, ainsi que sur le rôle que jouent les États dotés de l'arme nucléaire à cet égard. Cela doit également s'accompagner de progrès supplémentaires en ce qui concerne les garanties de sécurité négatives et la conclusion, à terme, d'une convention relative au désarmement nucléaire, dont la nécessité a été démontrée de manière manifeste par les conférences récentes sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Troisièmement, dans le cadre de nos travaux sur les armes classiques, il est impératif de mettre en exergue le droit légitime des États de se défendre, et donc, leur droit d'importer, d'entretenir et de produire des armes classiques pour répondre à leur besoins légitimes en matière de défense et de sécurité. Toute nouvelle initiative portant sur le désarmement et la maîtrise des

armements dans le domaine des armes classiques doit se garder de porter atteinte à ce principe critique. Les mesures de confiance à cet égard nécessitent de favoriser un environnement international dans lequel tous les États s'engagent à respecter le règlement pacifique des différends et le principe du non-emploi de la force dans les relations internationales. Ce n'est que dans un tel contexte que les mesures de confiance pourront revêtir une efficacité concrète.

Pour terminer, je voudrais vous renouveler, Monsieur le Président, notre appui solide, ainsi que notre détermination à œuvrer ensemble au succès de cette importante session.

Le Président (parle en anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (parle en anglais): Je voudrais revenir sur les allégations sans fondement formulées par le représentant du régime français ce matin (voir A/CN.10/PV.339). Il semble que, conformément à sa politique hostile, ledit régime veuille falsifier les rapports de la mission d'enquête dirigée par le Professeur Åke Sellström, qui n'a pas cherché à identifier les auteurs du crime odieux que constitue l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, alors même que le Gouvernement syrien avait officiellement demandé à l'ONU de donner à la mission le mandat d'enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, en commençant par Khan Al-Assal, près d'Alep, ainsi que d'identifier les auteurs de ce crime. En tentant de falsifier les conclusions des rapports de la mission, le représentant français ignore délibérément les nombreuses informations confirmant que ces crimes horribles ont été commis par des groupes terroristes. Il se montre également partial en n'évoquant qu'un seul incident, alors que le rapport final de la mission d'enquête mentionne 16 cas où des agents chimiques ont été employés par des groupes terroristes contre des civils et des soldats de l'armée syrienne. De plus, le représentant français ignore délibérément les progrès accomplis dans le processus d'élimination des armes chimiques en Syrie grâce à la coopération constructive instaurée entre le Gouvernement syrien et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

14-29297 17/18

Nous aurions espéré que le régime français et sa délégation à New York chercheraient à préserver la paix et la sécurité internationales, comme le consacre la Charte des Nations Unies, et non à encourager l'hostilité, l'agression et le terrorisme, comme l'illustrent jour après jour leurs actions à l'encontre de la Syrie.

Le Président (parle en anglais): Nous avons ainsi achevé l'échange de vues général. La présidence tient à remercier tous les orateurs de l'appui et des bons vœux qu'ils ont exprimés. J'ai pris bonne note des 45 déclarations. Je suis encouragé par la volonté clairement exprimée de faire en sorte que la session de cette année de la Commission du désarmement de l'ONU soit un succès. Naturellement, nous aurons besoin de faire montre de beaucoup de souplesse et de créativité. Mais il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous en sommes capables.

Un message a dominé le débat : cela fait 15 ans qu'une session s'est achevée sur un succès. Puisque nous

en avons tous conscience, faisons de notre mieux dans les jours et les semaines à venir pour changer les choses.

Enfin, je tiens à rappeler à tous les représentants que, conformément à la décision 45/492, les présidents des Groupes de travail sont élus pour trois ans. Comme nous le savons tous, les Présidents des deux Groupes de travail, l'Ambassadeur Naif bin Bandar Al-Sudairy, de l'Arabie saoudite, et M. Knut Langeland, de la Norvège, vont continuer d'assurer la présidence des Groupes de travail I et II, respectivement.

Je saisis cette occasion pour leur souhaiter plein succès, afin que, sous leur direction, les travaux des Groupes de travail soient fructueux. Je rappelle également aux délégations que la réunion du Groupe de travail I commencera demain à 10 heures dans cette salle de conférence. Je remercie les membres pour leur appui et pour ce débat intéressant.

La séance est levée à 16 h 40.